RAPPORT ANNUEL 2015

CFPE

CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

ENFANTS DISPARUS

116 000

Le CFPE-Enfants Disparus est en charge de la coordination de l'ensemble des activités du 116000 et de sa notoriété, en France métropolitaine et dans les DOM. Ce numéro d'urgence européen est dédié aux disparitions d'enfants. Il est actif dans 30 pays.

Sommaire

LE 116 000 EN PRATIQUE
DE LA RECEPTION DE L'APPEL AU TRAITEMENT DU DOSSIER 4

L'ACTION DU CFPE-ENFANTS DISPARUS 5
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES 6
PRÉVENTION & SENSIBILISATION 6
AVIS DE RECHERCHE 6

DONNÉES FINANCIÈRES ET PARTENAIRES 7

FOCUS SUR LA FUGUE 8

CFPE
CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE
ENFANTS DISPARUS
116 000

CFPE-Enfants Disparus
71 Boulevard de Brandebourg - 94200 Ivry-sur-Seine
01 83 01 00 77 - contact@116000enfantsdisparus.fr
www.116000enfantsdisparus.fr - www.25mai.fr
116000 Enfants Disparus

Document réalisé par le service communication du CFPE-Enfants Disparus

ALERTE ENLÈVEMENT

L'Alerte Enlèvement

Le CFPE-Enfants Disparus est partenaire de l'Alerte Enlèvement. Ce dispositif, créé en France en février 2006, consiste à mettre en place très rapidement un système d'alerte de la population en cas d'enlèvement d'un mineur. Depuis sa création l'Alerte Enlèvement a été déclenchée 17 fois*. Les enfants recherchés ont tous été retrouvés vivants. Deux Alertes Enlèvements ont été lancées en 2015. A chaque fois une personne, soupçonnée d'avoir commis l'enlèvement a été arrêtée.

* A la date du 31 mai 2016

Édito

L'année 2015 a été particulièrement marquée par la contrainte financière d'équilibrer un budget légèrement en déficit depuis plus de deux ans. Cela a impliqué un choix de restreindre les actions de communication qui explique peut-être le léger tassement des appels faits au 116000. On remarque toutefois que le nombre d'inscriptions de mineurs au fichier des personnes recherchées est également en recul cette année-là.

Le nombre des dossiers traités en 2015 est légèrement en retrait par rapport à 2014, mais on note un accroissement du nombre de dossiers concernant des fugues ou des disparitions inquiétantes et une diminution du nombre de dossiers concernant des témoignages ou des disparitions de majeurs. Le nombre de dossiers concernant des demandes de conseils reste par ailleurs constant. Grâce à un meilleur filtrage des appels, les chargés de dossiers n'ont plus à répondre à des demandes concernant des personnes majeures et se concentrent sur ce qui est la mission de l'association.

La reconfiguration de la cellule de suivi, avec l'arrivée de psychologues dans l'équipe a permis d'enrichir les accompagnements et d'envisager de nouvelles actions en direction non seulement des familles mais également des jeunes. L'équipe veut orienter son action dans deux axes, l'un en amont de la disparition, la restauration du lien, l'autre en aval, la prévention. Ces deux axes s'appliquent de façon différente aux deux types de disparition les plus fréquemment accompagnés : la fugue et la soustraction d'enfant. Cela implique aussi une nouvelle politique d'accompagnement. Celui-ci se poursuit parfois, à la demande des parents, au-delà de la clôture du dossier, c'est-à-dire du retour de l'enfant.

La prévention des disparitions est un point focal des préoccupations de l'association. Les fugues de lieux de placement constituant une grosse majorité des enfants portés disparus, des modules de sensibilisation/formation à ce phénomène ont été développés par les chargés de dossiers. Ces modules s'adressent spécifiquement aux lieux d'accueil des mineurs placés. Les aspects juridiques et psychologiques y sont développés ainsi que des conseils pour prévenir la récidive.

Les restrictions financières n'ont pas permis à l'association d'organiser comme prévu un colloque sur les disparitions inquiétantes. Ce dernier a eu lieu en mai 2016 avec le soutien du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Afin de mobiliser des moyens financiers nouveaux, l'association a répondu à un appel d'offre européen dédié à soutenir l'action des associations porteuses du 116000. La subvention de 50 000 euros demandée a été accordée en mai 2016.

De nouvelles perspectives s'ouvrent donc pour l'association avec l'espoir de trouver à la fois dans les subventions de l'Etat et dans les fonds privés qui lui sont généreusement accordés, les moyens d'une action de communication efficace et les ressources nécessaires à la mise en place d'actions innovantes en direction des familles, des enfants et des professionnels.

Jean-Pierre Debuisson,
Président

Anne Larcher,
Directrice générale

LE 116000 EN PRATIQUE

DE LA RECEPTION DE L'APPEL AU TRAITEMENT DU DOSSIER

Le CFPE-Enfants Disparus est responsable de la coordination et du traitement des appels faits au 116000.

LA RÉCEPTION DES APPELS

Pour des raisons techniques, la réception des appels est confiée à une structure spécialisée, Ineo Digital. En 2015, la réception des appels faits au 116000 a été réalisée par sept écoutants le soir, les week-ends et les jours fériés les appels sont gérés par une structure partenaire, Absys. Les personnes recevant les appels disposent toutes d'une formation et se réfèrent à un document régulièrement mis à jour par les chargés de dossier du CFPE-Enfants Disparus. Ce document de référence leur permet de répondre de la manière la plus appropriée possible aux appelants, quelle que soit la situation.

A chaque étape du traitement de l'appel, et avant qu'un dossier soit ouvert au nom de l'enfant disparu, des réponses sont donc apportées à l'appelant. Si nécessaire celui-ci est réorienté vers d'autres services comme par exemple le 119 dédié aux maltraitances à enfant. Les appels sont traités par les chargés de dossiers du CFPE-Enfants Disparus immédiatement en journée. Des astreintes sont assurées en soirée.

LE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Chaque appel à contenu fait l'objet d'une transmission à la cellule de suivi du CFPE-Enfants Disparus. Un chargé de dossiers reprend alors contact, le plus rapidement possible, avec l'appelant et ouvre un dossier. La durée de suivi d'un dossier s'étend d'une journée (quand il s'agit d'une simple demande de renseignements) à plusieurs années. Un protocole de suivi des dossiers est établi pour chaque type de disparition qui prévoit notamment la fréquence des contacts avec les parents quand ceux-ci n'appellent pas d'eux-mêmes.

Un dossier est clos au retour de l'enfant, quand les procédures sont épuisées ou à la demande du parent qui a fait appel au 116000.

Il arrive cependant, particulièrement dans les cas de soustraction d'enfants, que les chargés de dossiers soient amenés à clore des dossiers contre l'avis des parents. Il s'agit de situation où tous les recours en justice aboutissent à des jugements que ces parents ne parviennent pas à accepter mais qui leur permettent toutefois de renouer le lien avec leur enfant. Notre dernier travail consiste alors à leur faire accepter le jugement et à les encourager à renouer le lien avec leur enfant, même si ce n'est pas dans les conditions qu'ils envisageaient au départ de leur requête.

RÉCEPTION DES APPELS* FAITS AU 116 000 EN 2015

98 024
appels reçus

- **1 265** appels à contenu
- **89 000 (95%)** appels filtrés
- **4 958** appels parasitaires

*NOTE
Appel reçu : appel ayant été enregistré sur le pré-décroché
Appel traité : appel pour lequel il y a eu une mise en relation avec un écoutant
Appel à contenu : appel nécessitant la rédaction d'une fiche de saisie transmise à la cellule de suivi
Appel parasitaire : appel reçu par un écoutant n'ayant aucun lien avec l'activité du 116 000

DOSSIERS TRAITÉS PAR LA CELLULE DE SUIVI EN 2015

1075 dossiers ouverts dont 821 provenant de la plateforme d'appel et 254 en contact « direct » (24%)

Tous les tickets transmis par la plateforme d'appels à la cellule de suivi ne donnent pas lieu à l'ouverture d'un dossier. Un certain nombre de personnes, bien qu'ayant les contacts directs des chargés de dossiers, rappellent le 116000 qui est un numéro gratuit et disponible 24h/24.

Chaque chargé de dossiers suit simultanément une centaine de dossiers. Si certains sont clos très rapidement, d'autres, malheureusement, restent ouverts pendant plusieurs années.

INSCRIPTIONS DE MINEURS AU FICHIER DES PERSONNES RECHERCHÉES EN 2015

(Source – Ministère de l'intérieur)

48 895
TOTAL DISPARITIONS DE MINEURS

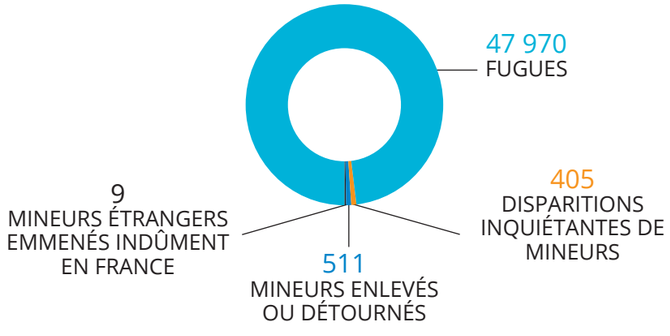

L'ACTION DU CFPE-ENFANTS DISPARUS

Le CFPE-Enfants Disparus s'est donné pour mission non seulement d'agir pour accompagner les familles dans le cadre des disparitions d'enfants et de faire connaître le N° 116000, mais aussi de rechercher et de développer des dispositifs visant à retrouver les enfants, adolescents ou jeunes majeurs afin de leur permettre de renouer les liens avec leurs parents. L'association entreprend également des actions de prévention. Elle travaille à sensibiliser le grand public et à développer l'information et la formation des personnes impliquées dans le traitement des disparitions : forces de police et de gendarmerie, juges, avocats, associations...

En 2015, la cellule de suivi a subi une restructuration sans que soit modifié le nombre d'équivalents temps plein salariés (2ETP). Deux juristes et un psychologue sont maintenant chargés du suivi des dossiers. Ils assurent le suivi des appels et gèrent en permanence plus de 100 dossiers.

L'association accueille également des stagiaires, juriste ou psychologue. Ils trouvent là l'occasion de renforcer leurs compétences dans le domaine du droit de la famille, national et international ou de l'accompagnement de familles en difficulté. Des bénévoles interviennent également ponctuellement pour des soutiens psychologiques ou des actions de communication.

Il revient au CFPE-Enfants Disparus d'assurer la promotion du numéro d'appel 116000. Un chargé de communication à temps partiel assure les relations avec les médias et l'organisation des événements. Dans ce domaine de la communication, comme celui de la recherche de fonds, l'association se heurte à un réel manque de moyens autant financiers qu'humains. Il semble indispensable à l'avenir de trouver les moyens de développer cette part de son activité afin de toucher davantage de personnes. En effet un trop grand nombre de familles confrontées à la disparition de leur enfant ne connaissent pas le numéro 116000 ou ignorent le type d'accompagnement qui leur est proposé.

En 2016, le CFPE-Enfants Disparus recrutera, grâce à la subvention européenne qui lui a été accordée, un chargé de collecte de fonds. Celui-ci sera chargé de trouver des fonds privés permettant à l'association d'équilibrer son budget et de se développer. En effet les subventions allouées par le Ministère de la Justice et par celui des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ne peuvent suffire à sa pérennité et encore moins à son développement.

La direction de l'association est assurée à titre bénévole.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La charge des plus de 100 dossiers en cours se répartis sur les trois chargés de dossier et, ponctuellement, sur les stagiaires. Ceux-ci peuvent ainsi mettre en pratique, sous le contrôle de leurs référents, ce qu'ils ont acquis au cours de leur présence dans l'association.

Salariés, stagiaires et bénévoles participent également, selon leurs compétences, à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets de l'association : actions de sensibilisation, temps de formation, organisation de colloque, organisation du groupe de parole, référencement de professionnels ou d'associations vers lesquels orienter les familles, etc.

1041
dossiers ouverts en 2014 concernaient des mineurs, 389 pour des fugues et 521 pour des enlèvements parentaux.

131
dossiers ouverts pour des conseils de prévention.

PRÉVENTION & SENSIBILISATION

Le CFPE-Enfants Disparus agit dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation et de l'information du grand public. Par la diffusion d'avis de recherche, sur son site et sa page Facebook, l'association concourt également à la recherche des enfants.

Parmi les déclarations de fugue, une très large partie, près des deux tiers, provient de lieux de placement ou de familles d'accueil. Force est de constater que dans le monde de la protection de l'enfance le phénomène est largement banalisé. Un même enfant fugue une fois, deux fois, des dizaines de fois, de sa famille, du lieu d'accueil, d'un placement d'urgence. Il a semblé important au CFPE-Enfants Disparus d'apporter son expertise dans le domaine aux lieux accueillant des enfants. Tout d'abord pour que la fugue soit considérée comme elle doit l'être, c'est-à-dire une réelle mise en danger de l'enfant. Ensuite pour que les professionnels concernés, mieux informés et sensibilisés, sortent d'une culpabilité larvée accompagnée d'une certaine résignation pour entreprendre des actions éducatives propres à faire cesser l'engrenage des fugues et éviter le départ en errance.

Comme chaque année, les juristes de la cellule de suivi sont intervenus au cours de sessions de formation destinées aux gendarmes et aux policiers. Ces temps de formation leur permettent de mieux appréhender notre mission et les sensibilisent au bon accueil des parents d'enfants disparus.

DIFFUSION DES AVIS DE RECHERCHE

Depuis le dernier trimestre 2015, l'association a entrepris de relayer de façon systématique les avis de recherche sur ses médias web. Par souci de fiabilité, les avis diffusés sont issus de trois sources vérifiées : forces de police ou de gendarmerie, médias et dossiers propres au 116 000. Cette diffusion permet de se mettre de façon efficace au service des enfants disparus. Plus de 300 avis de recherche de mineurs ont ainsi été relayés.

Un travail de développement conséquent a été entamé sur les réseaux sociaux, avec l'ouverture d'un compte Twitter et le renforcement de l'activité de notre compte Facebook. Ce travail contribue à la notoriété du 116 000. Chaque jour, ce sont en moyenne 92 000 personnes qui sont touchées par une des publications du CFPE-Enfants Disparus sur les réseaux sociaux. Une audience qui a été multipliée par soixante comparativement à l'année précédente.

Ces outils numériques permettent par ailleurs le développement de nouvelles pratiques d'accompagnement. Certaines familles nous sollicitent désormais directement par ce biais. Les réseaux sociaux, notamment, sont un moyen de toucher le public adolescent pour de la sensibilisation mais aussi de s'adresser directement aux jeunes en fugue et à leurs amis afin d'établir un contact privilégié.

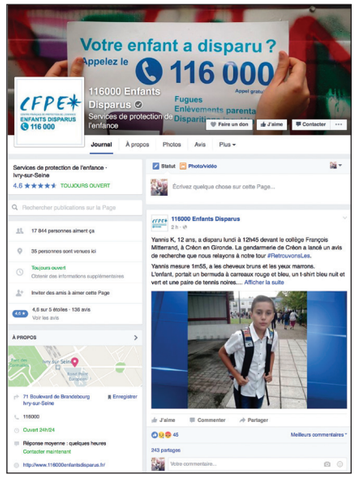

DONNEES FINANCIERES ET PARTENAIRES

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Produits d'exploitation

Subventions publiques	189 890
Autres produits privés	310
Production vendue	13
TOTAL Produits	**190 213**

Charges d'exploitation

Charges et prestations de services	52 575
Charges de personnel	103 487
Amortissements et provisions	1 769
TOTAL Charges	**157 831**
Résultat d'exploitation	**32 382**

Produits exceptionnels	143
Charges exceptionnelles	0
Résultat exceptionnel	**143**

Excédent	**32 525**

Les produits d'exploitation représentent des recettes uniquement nationales, avec l'absence de fonds privés en 2015.

Les charges d'exploitation représentent :

- 33 % de charges liées au fonctionnement de la structure avec cette année une faible part en communication,
- 66 % de charges liées à la masse salariale,
- 1 % de charges liées aux amortissements.

Le résultat excédentaire est lié à la baisse volontaire de nos charges par la diminution de nos actions de communication sur l'exercice, afin de retrouver à fin 2015 un équilibre de nos comptes, à savoir des fonds propres positifs pour poursuivre notre activité.

En 2015, CFPE Enfants Disparus a bénéficié de personnels bénévoles pour assurer la fonction de direction, le temps consacré à cette tâche n'a pu être valorisé. Sans cette aide, l'association n'aurait pu mener à bien ses missions.

Force est de constater, que nos financements publics actuels ne nous permettent pas de financer à la fois notre fonctionnement et de réaliser les actions de communication nécessaires pour améliorer la notoriété du 116 000 en France.

PARTENAIRES

L'action du CFPE-Enfants Disparus est menée en tout premier lieu avec les administrations de plusieurs Ministères : Intérieur, Justice, Affaires Etrangères et Développement international et Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Plusieurs partenaires associatifs relayent également notre action et participent aux événements organisés, les associations de parents d'enfants victimes, partenaires indispensables comme l'APEV, La Mouette et Manu association mais aussi des associations de jeunesse comme les Scouts et Guides de France.

Nous remercions particulièrement JC-Decaux France qui assure en 4/3 la diffusion de nos affiches et les chaines de télévision qui diffusent gratuitement un clip à l'occasion du 25 mai, Journée internationale des enfants disparus.

Nous remercions également Brice Veneziano pour la réalisation à titre gracieux d'un clip destiné à sensibiliser le grand public aux dangers de la fugue, et permettant de développer la notoriété du 116000 – Ce clip est visible sur la chaine YouTube et sur le site du 116000-Enfants Disparus.

Le CFPE-Enfants Disparus est membre de Missing Children Europe (MCE), fédération européenne qui regroupe les associations luttant contre les disparitions d'enfants et leur exploitation sexuelle en Europe. Un grand nombre de ces associations sont responsables localement du numéro 116000. Sous l'impulsion de MCE, un important travail en réseau a été réalisé en 2015 par les associations membres pour harmoniser leurs pratiques et créer un référentiel commun.

Missing Children Europe

LA FONDATION AGIR CONTRE LES DISPARITIONS D'ENFANTS

En 2015, pour renforcer ses actions de prévention et de sensibilisation, le CFPE-Enfants Disparus a créé la fondation Agir contre les disparitions d'enfants sous égide de la Fondation pour l'Enfance. En plus des legs, donations et assurances-vie, cette nouvelle fondation peut recevoir les dons déductibles de l'ISF.

www.agircontrelesdisparitions.fr

FONDATION
Agir contre les disparitions d'enfants
Sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance

FOCUS SUR LA FUGUE

La fugue et après …

Manon a 16 ans lorsqu'elle décide pour la première fois de partir de chez sa mère. Elle s'enfuit avec un jeune homme, rêve d'une vie de bohème. Elle est retrouvée par la police, entendue par la psychologue du service et rentre à son domicile. Un mois après, Manon fait une nouvelle fugue. Sa mère contacte alors le 116000 et partage ses interrogations. Est-ce vraiment une fugue ? Manon est-elle en danger ? A-t-elle fait de mauvaises rencontres ? C'est l'été, la mère espère que sa fille sera de retour pour la rentrée scolaire. Le chargé de dossiers du CFPE-Enfants Disparus fait alors le lien entre l'enquêteur et la mère ce qui permet à cette dernière de fournir tous les éléments qu'elle a pu récolter de son côté. Notre accompagnement se centre ensuite sur les raisons du départ de la jeune. Nous travaillons avec la maman sur la façon de recevoir un appel si Manon téléphone, la meilleure posture pour l'accueillir à son retour. Deux mois après le départ de Manon, des contraventions permettent de localiser la région dans laquelle elle pourrait être. Face à la lenteur des procédures, la mère souhaite une médiatisation de la fugue de sa fille et le chargé de dossiers l'accompagne dans cette démarche. Puis arrive le moment où l'attente n'est plus supportable. La mère décide de parcourir la région où pourrait être Manon et distribue des avis de recherche accompagnés d'un message à destination de sa fille « Notre porte est ouverte si tu souhaites rentrer. Nous ne t'en voulons pas. Si tu ne veux pas rentrer, s'il te plait, fais-nous savoir que tu vas bien ». Des témoignages ne tardent pas à arriver. La jeune fille est bien dans la commune, elle est accompagnée d'autres jeunes. La mère s'inquiète. Son enfant a-t-elle fait seule ce choix de vie ou est-elle sous l'influence de ce groupe ? Elle et son chargé de dossiers décident ensemble d'alerter le procureur du département où Manon se trouve. Mais, avant même que le courrier soit traité, Manon est de retour à son domicile. Le message lui a enfin été transmis. Le dossier est clos mais l'accompagnement se poursuit à la demande de la maman. Le chargé de dossiers accueille ses inquiétudes pour renouer le lien avec Manon, accompagne la recherche de solutions alternatives à la fugue pour cette jeune fille et trouve une structure locale pour qu'elle et sa mère réapprennent à se faire confiance.

CFPE
CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE
ENFANTS DISPARUS
116 000

CFPE-Enfants Disparus
71 Boulevard de Brandebourg - 94200 Ivry-sur-Seine
01 83 01 00 77 - contact@116000enfantsdisparus.fr
www.116000enfantsdisparus.fr - www.25mai.fr
116000 Enfants Disparus